Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212203467-20260605-07_06_2026-DE

TRÉDANIEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-sept heures, le conseil municipal s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de M. ROBIN Christophe, Maire de TREDANIEL.

Date de convocation : 21 mai 2026 **Date d'affichage** : 21 mai 2026.

Membres en exercice **15**
Présents **12**
Absents excusés **3**
Absent **0**
Suffrages exprimés **15**

Étaient présents : ROBIN Christophe, DRILLET Yoan, RIO Christelle, RONDEL Anthony, YU-YUENG François, LAGRÉE Patrick, ROCABOIS Danielle, ERHEL Aurélie, PERONNO Aurélie, POILVERT Marine, JUHEL Céline, ENGRAND Pierre.

Étaient absents excusés :
BOURGOIS Patrick a donné pouvoir à Christelle RIO
BAJSAROWICZ Olivier a donné pouvoir à Christophe ROBIN
LEFFONDRÉ Coralie a donné pouvoir à Anthony RONDEL

Secrétaire de séance : ERHEL Aurélie

07-06-2026 : DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

1. Mise en place du bureau électoral

M.ROBIN Christophe, maire a ouvert la séance.

Mme ERHEL Aurélie a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 12 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Le maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir MM./Mmes YU-YUENG François, ROCABOIS Danielle, JUHEL Céline et ENGRAND Pierre.

2. Élection des délégués

2.1. Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212203467-20260605-07_06_2026-DE

a. Nombre de conseillers présents et représentés	**15**
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	**0**
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	**15**
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	**0**
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	**0**
f. Nombre de suffrages exprimés [c – (d + e)]	**15**
g. Majorité absolue	**8**

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre **décroissant** des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	**NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS** en chiffres et en toutes lettres	
BOURGOIS Patrick	15	quinze
YU-YUENG François	15	quinze
ROBIN Christophe	15	quinze

2.2. Proclamation de l'élection des délégués

M. BOURGOIS Patrick, né le 18 avril 1951 à ROUBAIX (Nord)

A été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

M. YU-YUENG François, né le 17 mars 1962 à SAINT-DENIS (la Réunion)

A été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

M. ROBIN Christophe, né le 9 octobre 1972 à LAMBALEL (Côtes d'Armor)

A été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Le maire a rappelé que les délégués présents ne peuvent plus refuser d'exercer leurs fonctions après l'ouverture du scrutin pour la désignation des suppléants.

2.3. Refus des délégués

Le maire a constaté le refus de zéro délégué après la proclamation de leur élection.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212203467-20260605-07_06_2026-DE

3. Élection des suppléants

3.1. Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants

a. Nombre de conseillers présents et représentés	**15**
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	**0**
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	**15**
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	**0**
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	**0**
f. Nombre de suffrages exprimés [c – (d + e)]	**15**
g. Majorité absolue	**8**

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre **décroissant** des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	**NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS** en chiffres et en toutes lettres	
BAJSAROWICZ Olivier	15	quinze
RONDEL Anthony	15	quinze
JUHEL Céline	15	quinze

3.2. Proclamation de l'élection des suppléants

En application de l'article L. 288 du code électoral, l'ordre des suppléants a été déterminé successivement par **l'ancienneté de l'élection** (élection au premier ou au second tour) puis, entre les suppléants élus à l'issue d'un même tour de scrutin, par **le nombre de suffrages obtenus** puis, en cas d'égalité de suffrages, par **l'âge des candidats**, le plus âgé étant élu.

M. BAJSAROWICZ Olivier, né le 16 mai 1964 à ROYE (Somme)

A été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

M. RONDEL Anthony, né le 18 avril 1990 à SAINT-BRIEUC (Côtes d'Armor)

A été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212203467-20260605-07_06_2026-DE

Mme JUHEL Céline, née le 8 mai 1993 à LEHON (Côtes d'Armor)

A été proclamée élue au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

3.3. Refus des suppléants

Le maire a constaté le refus de zéro suppléant après la proclamation de leur élection.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire,

Le Président,

MAIRIE DE TREDANIEL
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Côtes-d'Armor)

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35 044 RENNES) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.